



Strasbourg, 23 juin 2009

Greco (2009) 10F

42^e Réunion Plénière du GRECO
(Strasbourg, 11-15 mai 2009)

RAPPORT DE SYNTHÈSE

I. Ouverture de la réunion plénière

1. La 42^e réunion plénière du GRECO est présidée par M. Drago KOS (Président du GRECO, Slovénie) du lundi au mercredi, M. Marin MRČELA (Vice-Président du GRECO, Croatie) le jeudi et M. Richard M. ROGERS (Membre du Bureau, Etats-Unis d'Amérique) le vendredi.
2. Le Président ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les représentants, et notamment à ceux qui viennent d'être nommés. La liste des participants figure à l'Annexe I du présent rapport.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour est adopté tel qu'il figure à l'Annexe II du présent rapport.

III. Informations fournies par le Président et le Secrétaire Exécutif

4. Le **Président** informe la Plénière de l'échange de vues qu'il a eu avec les Délégués des Ministres du Conseil de l'Europe (1052^e réunion, 25 mars 2009), au cours duquel il a présenté le Neuvième Rapport Général d'Activité du GRECO (2008). Des copies de son allocution sont disponibles (Greco Inf (2009) 3). Il remercie de leur soutien les nombreux Représentants Permanents auprès du Conseil de l'Europe qui sont intervenus en félicitant le GRECO pour son travail. Il est particulièrement heureux d'annoncer que la décision de Saint Marin d'adhérer dès que possible au GRECO est confirmée.
5. Il présente ensuite les principales conclusions du Bureau 48, en demandant aux participants de se rapporter au compte-rendu de la réunion (Greco (2009) 9E) :
 - les commentaires de l'Azerbaïdjan sur les observations du Département de coopération technique du Conseil de l'Europe à propos du Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjointes ont été examinés par le Bureau qui a considéré qu'une révision des conclusions du GRECO au sujet des recommandations i, ii et xxi n'était pas nécessaire ;
 - le Bureau a décidé que, lors de l'élaboration et de l'adoption des recommandations dans le cadre du Thème I du Troisième Cycle d'Évaluation (Incriminations), les évaluateurs et le GRECO siégeant en plénière ne devront pas outrepasser le champ des normes définies dans la Corruption pénale sur la corruption (STE n° 173) et son Protocole additionnel (STE n° 191) et devront se concentrer sur la législation, son application ainsi que les problèmes éventuels que pose cette application ;
 - il a également été convenu que, dans le cadre des évaluations de Troisième Cycle (Thème I) des pays qui n'ont pas encore ratifié la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173), des recommandations incitant à ratifier la convention et à remédier aux insuffisances de la législation nationale pourront en principe être adressées aux pays concernés ;
 - s'agissant des modalités pratiques de préparation des Rapports de Conformité du Troisième Cycle, qui traiteront des deux thèmes du cycle, il a été décidé que ces rapports devront en principe être préparés et soutenus par deux rapporteurs, qui pourront cependant être assistés par un expert dans le domaine du financement politique ;

- lors du prochain tour de table sur la corruption dans le sport, prévu pendant le GRECO 44 (6-9 octobre 2009), les délégations du GRECO seront invitées à faire des commentaires sur :

- i) le cadre légal et institutionnel pour combattre la corruption dans le sport, y compris le rôle des organisations sportives ;
- ii) les obstacles à l'efficacité de la lutte contre la corruption dans le sport ;
- iii) les exemples de bonnes pratiques ;

les participants auront la possibilité de soulever toute autre question pertinente sur ce thème, qui figure en bonne place sur l'agenda international comme le montre la Résolution sur l'éthique dans le sport adoptée lors de la 11^e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du Sport (Athènes, décembre 2008) ;

- le processus de réflexion sur les thèmes à envisager pour le Quatrième Cycle d'Évaluation est ouvert et le Bureau est particulièrement favorable à l'option dite « approche nouvelle » (cf. Rapport Bureau 48 - Greco (2009) 9E, paragraphe b, et décision correspondante) ;

6. Le Président s'est rendu en Géorgie (Tbilissi, 11 mars) où il a rencontré le Ministre de la Justice et a été informé des efforts en cours pour assurer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Rapport d'Évaluation du Deuxième Cycle du GRECO sur la Géorgie, y compris l'examen de la possibilité de créer un organe de poursuite spécialisé ; il a également eu des entretiens en Grèce sur la législation anti-corruption (9 avril) et a discuté des développements intervenus depuis la mise en place d'un Agent gouvernemental pour la politique anti-corruption avec le Président et le Premier ministre d'Ukraine (Kiev, 24 avril).
7. La Commission de prévention de la corruption de Slovaquie accueillera la neuvième Conférence des Partenaires Européens contre la Corruption (EPAC). Les participants sont invités à contacter les membres de la Délégation de Slovaquie au sujet des dispositions à prendre.
8. Enfin, le Président informe la Plénière des faits nouveaux positifs récents à propos du financement alloué à la Commission de prévention de la corruption de Slovaquie. Il espère que ce financement sera maintenu.
9. Le **Secrétaire Exécutif** rend compte des faits nouveaux ci-après, intervenus depuis la 41^e réunion plénière du GRECO (février 2009) :

- le remplacement de Tania VAN DIJK, actuellement en congé sabbatique, sera probablement assuré début juin. Par ailleurs, la procédure de nomination au nouveau poste du Secrétariat va bientôt aboutir, sous réserve de l'approbation du Secrétaire Général. Il remercie le Secrétariat pour ses efforts supplémentaires importants afin de mener à bien le programme de travail dans l'intervalle et présente ses excuses aux délégations pour certains retards inévitables ;

- il a participé à la 2^e réunion du Groupe d'experts sur le logiciel *Omnibus Survey* destiné à recueillir des informations sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) et de la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale (UNTOC) et ses Protocoles (Vienne, 23-24 février) ; le projet de développer un outil logiciel pour recueillir des données sur la mise en œuvre des traités découle d'une décision de la Première Conférence des Etats Parties d'introduire une liste de contrôle pour l'auto-évaluation, puis de la demande formulée ultérieurement par la Deuxième Conférence des Etats Parties de concevoir un outil plus systématique de collecte de l'information. Le Secrétaire Exécutif a insisté fortement sur la nécessité d'un système de références croisées pour orienter les usagers de cet outil vers les

informations pertinentes qu'ils ont déjà communiquées dans d'autres contextes, par exemple dans le cadre des procédures du GRECO ;

- suite à la réunion de contact avec EUROJUST mentionnée lors de la dernière réunion plénière, son Président, M. José Luis LOPES DA MOTA, a suggéré par courrier d'examiner la possibilité d'une association plus étroite aux activités du GRECO. Le Secrétariat de la Direction Générale Justice, Liberté et Sécurité (JLS) de la Commission européenne s'est, lui aussi, déclaré intéressé à participer au travail du GRECO. Ces questions seront discutées plus avant à l'occasion des échanges de vues prévus avec les représentants d'EUROJUST (date à déterminer par le Bureau 49) et de la Commission européenne (43^e réunion plénière, 29 juin-2 juillet 2009) ;

- le Belarus a soumis récemment à la Direction Générale du Conseil Juridique et du Droit International Public (Jurisconsulte) du Conseil de l'Europe un projet d'accord révisé entre Belarus et le Conseil de l'Europe au sujet des privilèges et immunités des représentants des membres du GRECO et des membres des équipes d'évaluation. La finalisation de cet accord est une condition préalable à la participation du pays au GRECO, étant donné qu'en tant qu'Etat non-membre du Conseil de l'Europe, Belarus n'est pas partie à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe (STE n° 002). On peut maintenant raisonnablement espérer que l'adhésion du Belarus au GRECO deviendra effective en temps voulu ;

- des copies du document informel sur le repentir réel, mis à jour afin d'y inclure les informations fournies par l'Estonie, la Finlande, la Lituanie, la République Slovaque et l'Espagne, sont disponibles ; le document informel est aussi inclus dans la documentation fournie aux équipes d'évaluation qui effectuent les évaluations du Troisième Cycle (Thème I - Incriminations) ;

- INTERPOL a proposé de fournir au GRECO des informations sur l'Académie de lutte contre la corruption dont l'ouverture est prévue à Vienne l'an prochain ;

- le Secrétariat apporte une aide (propositions d'orateurs et de participants pour assurer la prise en compte du travail du GRECO) à l'Institut des sciences sociales de l'Université de Lisbonne qui organise une conférence sur le thème « Nouvelles tendances de la réglementation du financement politique : le rôle des organes de surveillance et d'application », prévue à Lisbonne du 29 au 31 octobre 2009.

10. En ce qui concerne le prochain cycle d'évaluation du GRECO, le Secrétaire Exécutif informe la Plénière qu'il est prévu d'effectuer les dernières visites du Troisième Cycle d'Évaluation au début de la seconde moitié de 2011. Le **Quatrième Cycle d'Évaluation** devrait donc être lancé en 2012. S'appuyant sur un calendrier semblable à celui utilisé pour préparer le Troisième Cycle d'Évaluation, le processus de réflexion sur les thèmes du Quatrième Cycle d'Évaluation du GRECO a commencé au sein du Secrétariat et du Bureau. S'il est décidé de suivre l'approche habituelle (Rapport Bureau 48, paragraphe a), il convient de noter que les mesures anti-corruption dans le secteur privé et la Convention civile sur la corruption (STE n° 174) n'ont encore jamais été traitées. Comme indiqué précédemment par le Président, le Bureau a jugé que l'option dite « Approche nouvelle » (Rapport Bureau 48, paragraphe b) était faisable et présentait un certain nombre d'avantages. Si cette approche est adoptée, il sera possible d'envisager d'inclure dans chaque cycle un thème spécifique supplémentaire comme, par exemple, la responsabilité des organes publics ou les codes de conduite pour représentants élus. Les discussions au sein du Bureau se poursuivront lors de sa prochaine réunion en juin et, lors d'une future réunion plénière, un tour de table sera organisé pour débattre des options proposées. Un

aspect du travail préparatoire mené en vue du Troisième Cycle qu'il peut être utile de rappeler en vue du nouveau cycle d'évaluation est l'utilisation de groupes de travail pour préparer les projets de questionnaires ; cette méthode avait été jugée très positive par le GRECO.

11. Les représentants du GRECO ont reçu le projet de Programme de la **Conférence du 10^e anniversaire** du GRECO qui aura lieu à Strasbourg le 5 octobre 2009 (Greco (2009) 8F). Le Secrétaire Exécutif remercie les autorités de Monaco et de Slovénie pour l'aide financière qu'elles apporteront à la tenue de cet événement. Les Ministres de la Justice – ou, dans le cas de la Pologne, le Ministre chargé de la lutte contre la corruption – de neuf Etats membres ont déjà fait part de leur souhait d'intervenir lors de la conférence. L'information à fournir par les Chefs des Délégations du GRECO au sujet de la participation ministérielle (orateurs) lors des Sessions I-II n'est pas encore parvenue au Secrétariat en ce qui concerne les pays suivants : France, Royaume-Uni et Etats-Unis d'Amérique.
12. Le Bureau a proposé que la conférence soit entièrement ouverte à la presse et le Secrétariat procédera sur cette base – en prévoyant la possibilité d'organiser des entretiens individuels avec les Ministres – en collaboration avec la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe.
13. Dans une première phase de préparation de la conférence, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe invitera les Ministres des pays figurant sous les Séances I-II (voir projet de Programme) à s'adresser à la conférence pour des interventions de dix minutes au maximum. Les lettres d'invitation seront envoyées aux Ministres par l'intermédiaire des Représentations Permanentes des pays concernés auprès du Conseil de l'Europe, avec copie aux Chefs de Délégation du GRECO.
14. Tous les Etats membres du GRECO, ainsi que les deux Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas encore membres du GRECO (le Liechtenstein et Saint Marin), seront invités à participer à la conférence. A cette fin, une lettre générale d'invitation sera adressée par le Directeur Général des Droits de l'Homme et des Affaires Juridiques aux Représentants Permanents auprès du Conseil de l'Europe pour demander à chaque Etat de désigner jusqu'à cinq participants (trois dans le cas du Liechtenstein et de Saint Marin). Afin de faciliter la coordination au sujet de la composition des délégations à la conférence, il sera demandé aux destinataires des courriers d'invitation de consulter le Chef de la Délégation de leur pays auprès du GRECO. Ce dernier point est important car il convient de garder à l'esprit que le nombre maximum de cinq personnes par délégation à la conférence inclut les représentants auprès du GRECO. Le budget du GRECO ne pourrait pas couvrir les coûts de participation à la conférence. Néanmoins, le coût de participation d'un représentant au GRECO par Etat membre sera pris en charge du lundi 5 au jeudi 8 octobre pour la participation à la conférence et ensuite à la Réunion plénière 44 du GRECO, selon les critères normaux s'appliquant à la participation aux réunions plénières. A cette fin, la lettre de convocation à la Plénière sera utilisée sous sa forme habituelle pour inviter les représentants au GRECO à ces deux événements.

IV. Troisième Cycle d'Evaluation

15. La Plénière procède à une lecture détaillée, principalement des volets analytiques des projets de Rapports d'Evaluation du Troisième Cycle sur l'**Espagne**, la **Belgique** et l'**Albanie**, avec la participation des équipes d'évaluation qui ont réalisé les visites sur place à Madrid, Bruxelles et Tirana. Avant leur adoption, les rapports font l'objet d'une deuxième lecture des projets qui ont été révisés à la lumière des échanges intervenus lors de la première lecture.

16. Le GRECO adopte les Rapports d'Évaluation du Troisième Cycle sur l'Espagne (Greco Eval III Rep (2008) 3F - Thèmes I et II), la Belgique (Greco Eval III Rep (2008) 8F - Thèmes I et II) et l'Albanie (Greco Eval III Rep (2008) 7F - Thèmes I et II). Les autorités des pays concernés sont invitées à autoriser la publication des rapports dans les meilleurs délais.¹ La date limite de présentation des Rapports de Situation sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans les rapports est fixée au 30 novembre 2010 dans les trois cas.
17. La Plénière note que l'Espagne est le premier membre soumis aux Évaluations du Troisième Cycle qui, au moment de l'adoption du Rapport d'Évaluation, n'a pas encore ratifié la Convention Pénale sur la Corruption (STE n° 173), ni signé/ratifié le Protocole additionnel (STE n° 191). En dépit de ce fait, l'évaluation a été réalisée à la lumière des normes instaurées par la Convention et son Protocole et cette approche sera également suivie dans les cas comparables. Cette approche implique la formulation d'une recommandation générale « de procéder promptement à la ratification de la Convention pénale sur la corruption (STE n° 173) et à la signature et la ratification de son Protocole additionnel (STE n° 191) », qui est complétée par le commentaire suivant (à utiliser dorénavant dans les cas comparables) : « Dans ce contexte, il convient de rappeler l'Appel formel du Comité des Ministres formulé à la 103^e session ministérielle lors de l'adoption du texte de la Convention pénale sur la corruption (4 novembre 1998) pour que les Etats limitent dans toute la mesure du possible les réserves déclarées en vertu de la Convention lorsqu'ils expriment leur consentement à être liés par celle-ci. Par la même occasion, le Comité des Ministres a appelé les Etats « qui néanmoins, se voient obligés de formuler des réserves, à s'efforcer de les retirer dès que possible ». Les recommandations contenues dans les paragraphes 93, 94, 95, 96 et 98 de ce rapport sont émises sans préjudice du droit de l'Espagne de faire des déclarations et réserves en vertu de l'article 37 de la Convention ».²

V. Premier et Deuxième Cycles d'Évaluation Conjoints

18. Le projet de Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur l'**Ukraine** a été préparé, sur la base d'un Rapport de Situation présenté par les autorités du pays, en concertation avec les rapporteurs désignés au titre de Chypre et du Royaume-Uni. Les rapporteurs font part de leurs observations sur le projet de Rapport de Conformité à la Plénière et une lecture détaillée du projet de rapport s'ensuit.
19. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles Conjoints sur l'Ukraine (Greco RC I/II Rep (2009) 1F) et invite l'Ukraine à autoriser sa publication dans les meilleurs délais. La date limite de présentation des informations complémentaires sur la mise en œuvre des recommandations est fixée au 30 novembre 2010.

VI. Deuxième Cycle d'Évaluation

20. Le projet de Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la **Géorgie** a été préparé, sur la base d'un Rapport de Situation présenté par les autorités du pays, en concertation avec les rapporteurs désignés au titre de la Lettonie et de la Norvège. Les rapporteurs communiquent leurs observations sur le projet de Rapport de Conformité à la Plénière et une lecture détaillée du rapport s'ensuit.

¹ Le Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle sur l'Espagne a été rendu public le 28 mai 2009.

² Rapport d'Évaluation sur l'Espagne, Incriminations (STE n° 173 et 191, PDC 2) - Greco Eval III Rep (2008) 3F, Thème I, paragraphe 87.

21. Le GRECO adopte le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Géorgie (Greco RC-II (2008) 9F) et invite les autorités du pays à autoriser sa publication dans les meilleurs délais.³ La date limite de présentation des informations complémentaires sur la mise en œuvre des recommandations est fixée au 30 novembre 2010.
22. D'autre part, la Plénière examine les projets d'Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur la **Belgique**, le **Danemark**, la **France** et la **Slovénie** (second Addendum). Les projets ont été établis sur la base des informations fournies par les autorités des pays précités, comme le demandait le GRECO dans les conclusions de ses Rapports de Conformité du Deuxième Cycle. A l'issue d'une lecture détaillée, le GRECO adopte les Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur la Belgique (Greco RC-II (2006) 9F Addendum), le Danemark (Greco RC-II (2007) 2 Addendum), la France (Greco RC-II (2006) 12F Addendum) et la Slovénie (Greco RC-II (2006) 1F Addendum II) et clôt ainsi la procédure de conformité du Deuxième Cycle pour ces quatre pays. Le GRECO note avec satisfaction l'autorisation de la France pour la publication de l'Addendum susmentionné, et invite les autorités de Belgique, du Danemark et de Slovénie à donner elles aussi leur autorisation.

VII. Echange de vues

23. M. François VINCKE, Président de la Commission anti-corruption de la Chambre Internationale de Commerce (CCI), participe à un échange de vues avec le GRECO. M. VINCKE présente d'abord un bref historique de la CCI depuis sa création peu après la Première Guerre mondiale. Il donne ensuite un aperçu général des objectifs et activités de la CCI en matière de lutte contre la corruption. En 1977, elle a joué un rôle pionnier en faveur de l'autoréglementation en ce domaine, et elle a été la première organisation privée internationale à proposer à la communauté des affaires l'interdiction générale de toutes les formes de corruption et à recommander le développement de codes de conduite.
24. Plus tard, en 1994, l'organisation a relancé le mouvement contre la corruption en incitant les entreprises non seulement à adopter leurs propres codes de conduite mais aussi à mettre en place des programmes de conformité. Ces programmes comprenaient sept éléments : l'introduction d'un code de conduite, la désignation d'agents chargés du contrôle de conformité, la mise en œuvre de politiques des ressources humaines autorisant l'application effective des dispositions du code de conduite, l'information et la formation, le contrôle de gestion et les audits internes/externes, l'établissement de sanctions disciplinaires et enfin l'adaptation des codes de conduite lorsque cela est nécessaire.
25. Les outils anti-corruption que la CCI met à la disposition de ses membres comprennent : un ensemble de règles, un manuel intitulé « Combattre la corruption », des lignes directrices sur les donneurs d'alerte et les intermédiaires (élément essentiel et cependant potentiellement problématique des relations d'affaires), l'agenda RESIST qui offre des conseils sur l'attitude à adopter en cas de tentative d'extorsion. La CCI participe aussi parfois à des initiatives sectorielles dans des domaines spécifiques comme la défense et l'aéronautique.
26. Le travail auprès des organisations internationales est aussi un aspect important des efforts que mène la CCI pour combattre la corruption. Environ 25 Présidents-Directeurs-Généraux d'entreprises prestigieuses du monde entier ont, par exemple, adressé une lettre au Secrétaire Général de l'ONU soutenant la Convention des Nations Unies contre la Corruption (UNCAC) et appelant

³ Le Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Géorgie a été rendu public le 27 mai 2009.

instamment les Etats Parties à créer un mécanisme de suivi efficace. Ayant participé à certaines occasions aux visites d'évaluation réalisées par le GRECO, il juge le format des monitorings du GRECO particulièrement efficace. Il félicite aussi le Conseil de l'Europe d'avoir inclus dans ses instruments juridiques l'interdiction de la corruption entre acteurs privés. Cette forme de corruption, définie par la CCI comme la corruption menée sans l'approbation ni la connaissance du conseil d'administration, a des conséquences très néfastes pour une entreprise et échappe aux contrôles de gestion. Il est à son avis essentiel de mettre en œuvre des dispositions légales pour combattre ce type de corruption.

27. En ce qui concerne les orientations de travail de la Commission anti-corruption à l'avenir, deux domaines sont à retenir. Premièrement, la nécessité d'envisager une forme de « récompense » pour les entreprises conformes, c'est-à-dire celles qui appliquent avec succès un programme de conformité détaillé. Ce type de « récompense », qui aurait pour but d'encourager les entreprises à poursuivre la mise en œuvre de mesures efficaces contre la corruption, pourrait prendre la forme d'une atténuation de la responsabilité des sociétés ; il serait souhaitable à cet égard d'élaborer des lignes directrices européennes sur la détermination des sanctions s'inspirant de celles qu'applique le Département de la Justice des Etats-Unis. Un autre domaine d'intérêt potentiel porterait sur l'introduction (par exemple avec le Conseil de l'Europe et/ou l'Union européenne) d'une définition de l'infraction de manquement aux obligations professionnelles, définition qui serait particulièrement utile pour traiter les affaires de corruption privée.
28. En réponse aux questions de la Plénière, M. VINCKE souligne que le but de la CCI est de soutenir et de promouvoir le libéralisme, la libre entreprise et un développement sain du capitalisme, tout en insistant sur l'importance des valeurs éthiques et des conduites positives requises. La crise financière actuelle représente, à son avis, une opportunité pour l'établissement d'un « terrain de jeu uniforme » sur lequel les entreprises pourraient se développer sans craindre la concurrence d'entreprises qui n'hésitent pas à recourir à des pratiques non éthiques. La CCI n'a pas pour rôle de réaliser des monitorings puisqu'elle incite les entreprises à opter pour l'autorégulation. Cependant, elle reçoit un retour d'information par le biais de ses chapitres nationaux avec lesquels ses membres sont en contact étroit et aussi dans une certaine mesure, sur une base volontaire, par l'intermédiaire de la GRI (*Global Reporting Initiative*). On observe également qu'un nombre croissant d'entreprises cherchent à obtenir une forme de certification, en déclarant qu'elles sont prêtes à se soumettre à un contrôle détaillé de la part des organes professionnels concernés.
29. Dans la discussion qui suit à propos de l'idée de lignes directrices européennes sur la détermination des sanctions, l'exemple de l'Italie est utilisé pour montrer comment l'adhésion à un modèle organisationnel prescrit permet, lorsqu'une entreprise est victime d'un employé peu scrupuleux, d'atténuer la responsabilité de l'entreprise ou d'exempter cette dernière de toute sanction. La CCI met en avant le besoin de mesures préventives et d'incitations afin d'encourager les bonnes pratiques. M. VINCKE se déclare préoccupé par l'idée d'établir des listes noires d'entreprises car cela pourrait gêner la concurrence.
30. Les lignes directrices de la CCI sur les donneurs d'alerte ont été développées à la lumière d'un rapport d'audit ayant montré que 25% des affaires de fraude économique sont détectées grâce à des donneurs d'alerte. Les lignes directrices visent à concilier les différentes approches en vigueur dans le monde et définissent un mécanisme à mettre en place au sein des entreprises afin d'informer les dirigeants des actes de corruption éventuels tout en protégeant les intérêts légitimes des employés et de leurs collègues.

31. Enfin, la question de la corruption dans le sport est aussi abordée. Bien que la CCI ne s'occupe pas spécifiquement des organisations sportives, ses recommandations et lignes directrices, qui ont pour but l'interdiction de toute forme de corruption, y compris la corruption privée, sont applicables dans n'importe quel secteur d'activité.

VIII. Adoption des décisions

32. Les décisions de la 42^e réunion plénière sont adoptées, telles qu'elles figurent dans le document Greco (2009) 9F.

IX. Prochaines réunions

33. Le GRECO prend note que le Bureau tiendra sa 49^e réunion à Strasbourg le 12 juin 2009. La 43^e réunion plénière aura lieu à Strasbourg du 29 juin au 3 juillet 2009.⁴

⁴ Il a été décidé ultérieurement de réduire la durée de la réunion à 4 jours, du 29 juin au 2 juillet 2009.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA / ALBANIE

Mr Oerd BYLYKBASHI (Head of delegation)
Director, Department of Internal Administrative Control and Anti-Corruption (DIAC)
Council of Ministers

M. Edmond DUNGA
Head of the Office in the Anticorruption Secretariat, Regional Anti-Corruption Initiative (RAI)

Ms Helena PAPA
Inspector, Department of Internal Administrative Control and Anti-Corruption, Council of Ministers

ANDORRA/ANDORRE

Apologised / Excusé

ARMENIA / ARMENIE

Mr Artur OSIKYAN (Head of delegation)
Deputy Chairman of the State Revenue Committee

AUSTRIA / AUTRICHE

Apologised / Excusé

AZERBAIJAN / AZERBAIDJAN

Mr Inam KARIMOV (Head of delegation)
Chief Adviser, Department of Coordination of Law Enforcement Bodies, Executive Office of the
President of the Republic

BELGIUM / BELGIQUE

Mlle Claire HUBERTS (Chef de délégation)
Attachée, Service des principes de droit pénal et de procédure pénale, Direction Générale des
Droits et Libertés fondamentales, Service public fédéral Justice (SPF Justice)

M. Paul MULS
Premier conseiller de direction, Secrétaire de la commission de contrôle des dépenses électorales
Chambre des représentants

M Guido HOSTYN
Premier conseiller de direction, Secrétaire de la Commission de contrôle des dépenses électorales

M Patrick DE WOLF
Coordinateur principal du Réseau d'expertise sur la corruption du Collège des Procureurs généraux,
Parquet Général près la Cour d'Appel

M Patrick VANLEEMPUTTEN
Directeur des service législatifs du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale

M Hubert PONCELET
Conseiller en droit économique et financier, Cellule Stratégique du Ministre de la Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZEGOVINE

Mr Sead TEMIM
Prosecutor, Federal Prosecutor's Office of the Federation of Bosnia and Herzegovina

BULGARIA / BULGARIE

Ms Irena BORISOVA
Head of Department of International Cooperation and Legal Assistance in Criminal Matters
Directorate of International Cooperation and European Integration, Ministry of Justice

CROATIA / CROATIE

Mr Marin MRČELA (Head of delegation)

Vice-Président du GRECO – Vice-President of GRECO

Justice of the Supreme Court

CYPRUS / CHYPRE

Mr Philippos KOMODROMOS (Head of delegation)

Counsel of the Republic, Law Office of the Republic of Cyprus

CZECH REPUBLIC / REPUBLIQUE TCHEQUE

Ms Marta LÉBLOVÁ

Public Administration Section, Ministry of the Interior

DENMARK / DANEMARK

Mr Flemming DENKER

Deputy Director, Public Prosecutor for Serious Economic Crime

ESTONIA / ESTONIE

Ms Mari-Liis SÖÖT (Head of delegation)

Head of Criminal Statistics and Analysis Division, Criminal Policy Department

Ministry of Justice

FINLAND / FINLANDE

Mr Kaarle J. LEHMUS (Head of delegation)

Inspector General of the Police, Ministry of the Interior, Police Department

Ms Helinä LEHTINEN

Ministerial Advisor, Ministry of Justice, Crime Policy Department

FRANCE

M Jean ALEGRE (Chef de délégation)

Chargé de mission auprès du directeur des affaires juridiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes

M Michel BARRAU

Chef du Service Central de Prévention de la Corruption, Service Interministériel placé auprès du Ministère de la Justice

Mme Solène DUBOIS

Magistrat, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Criminelles et des Grâces

M Jean Marc CATHELIN

Sous- directeur au Ministère de la Justice (DACG)

M Yves Marie DOUBLET

Directeur adjoint, Assemblée Nationale, Service des affaires juridiques, Division contrôle et études juridiques

M Richard GHEVONTIAN

Professeur des Universités, Directeur de recherches au Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice

GEORGIA / GEORGIE

Mr Vakhtang LEJAVA (Head of delegation)

Chief Advisor to the Prime Minister of Georgia on Economic and Governance Affairs

Mr Dimitri DZAGNIDZE

Deputy Justice Minister

Mr Giorgi JOKHADZE

Head of Analytical Department, Ministry of Justice

Ms Lasha JUGELI

Deputy Head, Financial Supervisory Agency

GERMANY / ALLEMAGNE

Ms Nora KAISER
Deputy Head of Division, Economic Crime, Computer Crime, Corruption-related Crime and Environmental Crime, Federal Ministry of Justice

GREECE / GRECE

Ms Maria GAVOUNELI (Head of delegation)
Lecturer in International Law, University of Athens

HUNGARY / HONGRIE

Mr Ákos KARA (Head of delegation)
Deputy Head of Department, Ministry of Justice

ICELAND / ISLANDE

Apologised / Excusé

IRELAND / IRLANDE

Ms Aileen HARRINGTON
Assistant Principal Officer, Criminal Law Reform, Department of Justice, Equality and Law Reform

ITALY / ITALIE

Mr Silvio BONFIGLI
Magistrate, Anticorruption and Transparency Service

Mr Fabrizio GANDINI
Magistrate, Magistrate attached to Office I, Directorate General of Penal Law

LATVIA / LETTONIE

Ms Violeta ZEPPA-PIEDĪTE
Head of Legal Division, Corruption Prevention and Combating Bureau

LITHUANIA / LITUANIE

Ms Elena KONCEVICIUTE
International Relations Officer, International Cooperation Division, Special Investigation Service

LUXEMBOURG

M. Frank ENGEL
Juriste, Secrétaire de la fraction parlementaire du parti chrétien social (CSV)

MALTA / MALTE

Apologised / Excusé

MOLDOVA

Mrs Elena ECHIM
Director of International Law Department, Ministry of Foreign Affairs and European Integration

MONACO

Mme Ariane PICCO-MARGOSSIAN (Chef de délégation)
Directeur, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN)

M. Frédéric COTTALORDA
Chef de Section, Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (SICCFIN),

M. André MUHLBERGER
Commissaire divisionnaire, Directeur de la Sûreté publique

MONTENEGRO

Ms Vesna RATKOVIC (Head of delegation)
Director, Directorate for Anti-Corruption Initiative

Mr Dusan DRAKIC
Advisor, Directorate for Anti-Corruption Initiative

NETHERLANDS / PAYS-BAS

Ms Anna LODEWEGES
Senior Policy Advisor, Ministry of Justice

NORWAY / NORVEGE

Mr Atle ROALDSØY (Head of delegation)
Senior Adviser, Ministry of Justice, Police Department

POLAND / POLOGNE

Ms Anna WADOWIARZ-PELC
National Prosecutor's Office, Bureau of International Legal Cooperation, Ministry of Justice

PORTUGAL

Mme Adriana BARRERIOS
Direction Générale de la Politique de la Justice, Ministère de la Justice

Mr José TORRES CAMPOS
Former Secretary of State for Industry and Energy

Mr Paulo PINTO DE ALBUQUERQUE
Professor of Law, College of Law of Illinois

ROMANIA / ROUMANIE

Mr Radu BUICA
Counsellor to the Romanian State Secretary of Justice, Ministry of Justice

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Mr Aleksandr BUKSMAN (Head of delegation)
First Deputy Prosecutor General, Prosecutor General's Office

Mr Oleg PLOKHOI
Deputy Head, Human resources and government awards department, Administration of the President

Mr Aslan YUSUFOV
Deputy Head of Section of supervision over implementation of anti-corruption legislation
Prosecutor General's Office

Mr Andrei ILYIN
Deputy Head of Section, Office of the Representative of the Russian Federation at the European Court of Human Rights, Ministry of Justice

Mr Anton TRONIN
Consultant à l'Administration du Président de la Fédération

Mr Konstantin KOSORUKOV
Deputy to the Permanent Representative of the Russian Federation to the Council of Europe

REPUBLIC OF SERBIA / REPUBLIQUE DE SERBIE

Mr Slobodan BOSKOVIC
Legal Consultant, Ministry of Justice

SLOVAK REPUBLIC / REPUBLIQUE SLOVAQUE

Mr Vladimir TURAN
Head of Department on Fight Organised Crime, Terrorism and International Crime, Special Prosecution Office of the General Prosecution Office

SLOVENIA / SLOVENIE

Mr Drago KOS
President of GRECO / Président du GRECO
Chairman, Commission for the Prevention of Corruption

Ms Sandra A. BLAGOJEVIC
Advisor, Commission for the Prevention of Corruption

SPAIN / ESPAGNE

Mr Francisco Javier SANABRIA (Head of delegation)
Deputy Director General for Justice Affairs in the European Union and International Organisations
Ministry of Justice

Mr Rafael VAILLO
Technical Counsellor, D.G. for International Cooperation , Ministry of Justice

Mr José Santiago TORRES PRIETO

Mr Alejandro LUZÓN

Mr Jose Guillermo CASTRO DE CON

Mr Angel SANZ MERINO

Ms Ana Cristina LOPEZ

Mr Jerónimo HERNÁNDEZ

SWEDEN / SUEDE

Ms Ylva REISNER
Stagiaire, Permanent Representation of Sweden to the Council of Europe

SWITZERLAND / SUISSE

M Ernst GNAEGI (Chef de délégation)
Chef de l'unité du droit pénal international, Office fédéral de la Justice

M Olivier GONIN
Collaborateur scientifique, Unité du droit pénal international, Office fédéral de la justice

"THE FORMER YUGOSLAV REPUBLIC OF MACEDONIA" / "L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"

Ms Slagjana TASEVA (Head of delegation)
Professor in Criminal Law, Dean of the Faculty of Law, "First Private University, European University - the Republic of Macedonia"

TURKEY / TURQUIE

Mr Mete DEMIRCI
Inspector, Prime Minister's Office

Mr Ahmet ULUTAS
Judge, Ministry of Justice

UKRAINE

Mr Ruslan RIABOSHAPKA (Head of delegation)
Head of the Department of Legal Issues, Law Enforcement Activity and Fight against Crime
Ministry of Justice

Mr Mykhaylo BUROMENSKIY
President of the Institute of Humanitarian Research

Mr Andriy BOHDAN
Deputy Minister of Justice

Mr Yuriy SUHOV
Government Agent on anticorruption policy

Mr Mykhailo KOVAL
Representative of Ministry of Justice

Mr Olexandr PRYHOD'KO
Representative of General Prosecutor's Office

Mr Serhiy YAREMENKO,
Representative of Main Department of Civil Service

UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI

Mr Alastair BROWN
Advocate Depute, Crown Office

Mr Douglas STEWART
Senior Manager, Risk Services, Deloitte LLP

UNITED STATES OF AMERICA / ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Mr Richard M. ROGERS (Head of delegation)
Senior Counsel to the Assistant Attorney General, Criminal Division, Department of Justice

**PRESIDENT OF THE STATUTORY COMMITTEE OF GRECO / PRÉSIDENT DU COMITÉ
STATUTAIRE DU GRECO**

Apologised / Excusé

**PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLEE
PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE**

Apologised / Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDCJ / REPRÉSENTANT DU CDCJ

Apologised / Excusé

REPRESENTATIVE OF THE CDPC / REPRÉSENTANT DU CDPC

Apologised / Excusé

OBSERVER UNITED NATIONS – UNODC / OBSERVATEUR NATIONS UNIES – ONUDC

Apologised / Excusé

OBSERVER OECD / OBSERVATEUR OCDE

Apologised / Excusé

GRECO EVALUATION TEAMS / EQUIPES D'EVALUATION DU GRECO

**Third Round Evaluation Report on ALBANIA/
Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur l'ALBANIE**

Theme I – Incriminations

Mrs Maria GAVOUNELI (Greece / Grèce)
Lecturer in International Law, Faculty of Law, University of Athens

Mr Georgi RUPCHEV (Bulgaria / Bulgarie) – **Apologised / Excusé**
Director of International Cooperation and European Integration, State Expert, Ministry of Justice

Theme II – Party Funding / Financement des partis politiques

Mr Nenad ZAKOŠEK (Croatia / Croatie) – **Apologised / Excusé**
Professor, Faculty of Political Science, University of Zagreb

Mr José TORRES CAMPOS (Portugal)
Former Secretary of State for Industry and Energy

M. Frank ENGEL (Luxembourg)
Juriste, Secrétaire de la fraction parlementaire du parti chrétien social (CSV)

**Third Round Evaluation Report on BELGIUM /
Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur la BELGIQUE**

Theme I – Incriminations

M. André MUHLBERGER (Monaco)
Commissaire divisionnaire, Directeur de la Sûreté publique

Ms Cláudia SANTOS (Portugal) – **Apologised / Excusée**
Professeur Assistant, Faculté de Droit de l'Université de Coimbra

Theme II – Party Funding / Financement des partis politiques

M Richard GHEVONTIAN (France)
Professeur des Universités, Directeur de recherches au Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Justice Constitutionnelle (G.E.R.J.C.), Directeur de l'Institut d'Etudes françaises pour Etudiants Etrangers

Mr Paulo PINTO DE ALBUQUERQUE (Portugal)
Professor of law, College of Law of Illinois

**Third Round Evaluation Report on SPAIN /
Rapport d'Evaluation du Troisième Cycle sur l'ESPAGNE**

Theme I – Incriminations

Mr Atle ROALDSØY (Norway / Norvège)
Senior Adviser, Ministry of Justice, Police Department

Mr Anton TRONIN (Russian Federation / Fédération de Russie)
Consultant à l'Administration du Président de la Fédération

Theme II – Party Funding / Financement des partis politiques

Mr Pietro RUSSO (Italy / Italie) - **Apologised / Excusé**
Magistrate, Supreme Audit Court

Mr Douglas STEWART (United Kingdom / Royaume-Uni)
Senior Manager, Risk Services, Deloitte LLP

M. Yves Marie DOUBLET (Consultant)
Directeur adjoint, Assemblée Nationale, Service des affaires juridiques

RAPPORTEURS

**Joint First and Second Round Compliance Report /
Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints**

UKRAINE

Mr Philippos KOMODROMOS (Cyprus / Chypre)

Mr Alastair BROWN (United Kingdom / Royaume-Uni)

**Second Round Compliance Report /
Rapport de Conformité du Deuxième Cycle**

GEORGIA / GEORGIE

Mr Atle ROALDSØY (Norway / Norvège)

Ms Violeta ZEPPA-PRIEDITE (Latvia / Lettonie)

EXCHANGE OF VIEWS WITH / ECHANGE DE VUES AVEC

Mr François VINCKE, Chair, Commission on Anti-Corruption, International Chamber of Commerce /
Président, Commission Anti-Corruption, Chambre Internationale de Commerce

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Mr Wolfgang RAU, Executive Secretary of GRECO / *Secrétaire Exécutif du GRECO*

Assistant / Assistante

Ms Elspeth REILLY, Personal Assistant to the Executive Secretary / *Assistante Particulière du Secrétaire Exécutif*

Administrative Officers / Administrateurs

Mr Björn JANSON

M. Christophe SPECKBACHER

Ms Laura SANZ-LEVIA

Ms Tania VAN DIJK

Mr Michael JANSSEN, ☎ +33 3 88 41 20 55 - ✉ michael.janssen@coe.int

Central Office / Bureau Central

Ms Penelope PREBENSEN, Administrative Assistant / *Assistante Administrative*

Mme Laure HEIM, Assistant / *Assistante*

Mme Marie-Rose PREVOST, Assistant / *Assistante*

Webmaster

Ms Simona GHITA, Directorate General of Human Rights and Legal Affairs / *Direction générale des droits de l'Homme et des affaires juridiques*

Mme Marie-Rose PREVOST, GRECO

INTERPRETERS / INTERPRETES

Mme Sally BAILEY

Mme Chloé CHENETIER

Mme Marie-Christine FARCOT

Mme Isabelle MARCHINI

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / *Ouverture de la réunion* - **09h30**
 2. Adoption of the agenda / *Adoption de l'ordre du jour*
 3. Information from the President, Delegations and the Executive Secretary (including on Bureau 48) / *Information du Président, des Délégations et du Secrétaire Exécutif (y compris sur Bureau 48)*
 4. **First reading** of draft Third Round Evaluation Reports / **Première lecture** de projets de Rapports d'Évaluation du Troisième Cycle:
 - **Spain / Espagne** (Monday / *lundi*)
 - **Belgium / Belgique** (Tuesday / *mardi*)
 - **Albania / Albanie** (Theme II: Wednesday / *mercredi*; Theme I: Thursday / *jeudi*)
 5. Examination and adoption of the Joint First and Second Round Compliance Report on **Ukraine** / *Examen et adoption du Rapport de Conformité des Premier et Deuxième Cycles conjoints sur l'Ukraine*
 6. Examination and adoption of the Second Round Compliance Report on **Georgia** / *Examen et adoption du Rapport de Conformité du Deuxième Cycle sur la Géorgie*
 7. Examination and adoption of the Addenda to the Second Round Compliance Reports on **Belgium, Denmark, France** and **Slovenia** (2nd Addendum) / *Examen et adoption des Addenda aux Rapports de Conformité du Deuxième Cycle sur la Belgique, le Danemark, la France et la Slovénie* (2^{ème} Addendum)
8. Exchange of views with Mr François VINCKE, Chair of the Anti-Corruption Commission, International Chamber of Commerce – **Wednesday**, 13 May, 11h00 / *Echange de vues avec M. François VINCKE, Président de la Commission anti-corruption, Chambre Internationale du Commerce* – **mercredi**, 13 mai, 11h00
9. **Second reading** and adoption of the draft Third Round Evaluation Reports on **Albania, Belgium** and **Spain** (Friday) / **Deuxième lecture** et adoption des projets de Rapport d'Évaluation du Troisième Cycle sur l'**Albanie**, la **Belgique** et l'**Espagne** (Vendredi)
 10. Miscellaneous / *Divers*
 11. Adoption of decisions / *Adoption des décisions*

Dates of next meetings / *Dates des prochaines réunions*